

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
Pour la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public
Camping du Moulin du Teinturier
Commune de Saint-Martin-Valmeroux

Date limite de manifestation d'intérêt: le 20/12/2021 à 12h00

Exposé de la situation : La Commune de Saint-Martin-Valmeroux, par délibération de son Conseil Municipal en date du 29 Novembre 2021, a décidé de déléguer la gestion de son camping, sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire. C'est un camping 3 étoiles, le terrain de camping de 5.5 ha environ longe la rivière « La Maronne ». Cette surface contient 88 emplacements, tentes et camping-cars et 20 chalets en bois. L'ensemble est situé à côté du centre-bourg et à 300 mètres de la piscine municipale, et très proche d'installations de loisirs gérées par la commune (aire de jeux pour enfants, terrain de pétanque et terrain de tennis, minigolf, citypark, aire sportive santé). Par le présent avis, la municipalité appelle les personnes intéressées par cet AOT en vue d'une exploitation économique, conformément aux articles L.1311- 5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles L. 2122-1 à L. 2122-3 et L. 2125-1 à 2125-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, à se manifester par dépôt de lettre ou envoi postal recommandé en mairie avant le 20 décembre 2021.

Manifestation d'intérêt à envoyer par voie postale recommandée à l'adresse suivante avant le 20 décembre 2021 :

Mairie de Saint-Martin-Valmeroux
13 Rue du Bailliage
15140 St-Martin-Valmeroux

Contact et questions :

Mairie de Saint-Martin-Valmeroux. Christian FOURNIER, Maire Tél. : 04-71-69-20-32. Email : mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr